
COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi relatif à la dérogation d'usage des néonicotinoïdes en culture de betterave sucrière

La CGB salue l'adoption du texte par l'Assemblée nationale

Lors d'un vote solennel intervenu ce mardi 6 octobre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à la possibilité d'utiliser des néonicotinoïdes pour enrober les semences de betteraves sucrières à compter de 2021 et au maximum jusqu'en 2023. La CGB salue l'initiative du gouvernement qui s'engage avec courage et ambition pour pérenniser la filière betterave sucre gravement menacée ainsi que l'adoption par les députés de ce texte, sur lequel le Sénat se prononcera le 27 octobre prochain.

Annoncée par le Ministre de l'agriculture le 6 août dernier, cette mesure phare du plan de soutien gouvernemental à la filière betterave sucre en réponse à une grave crise sanitaire avait été présentée en Conseil des Ministres le 3 septembre dernier.

Le texte a été débattu en séance publique le lundi 5 octobre et adopté à l'issue d'un vote solennel le mardi 6 octobre (313 voix pour, 158 voix contre).

Le projet de loi doit désormais être examiné par le Sénat (Commission des affaires économiques le 21 octobre et vote en séance le 27 octobre). Dans cette perspective, la CGB et l'ensemble de la filière se tiennent à la disposition des Sénateurs pour exposer tous les enjeux de ce texte.

Selon Franck Sander, « l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale constitue une étape importante dans le processus conduisant à la possible utilisation en 2021 des néonicotinoïdes pour protéger les betteraves des pucerons et de la jaunisse. Cette possibilité dérogatoire est essentielle pour réussir la transition dans les 3 ans qui viennent, en s'appuyant sur la mise en œuvre à la fois du plan de prévention de la filière et du plan de recherche ITB/INRAE. Alors que la récolte débute et que les rendements sont encore plus catastrophiques qu'attendus dans les régions touchées, c'est un signal positif adressé aux betteraviers, de nature à les inciter à maintenir leurs surfaces. »